

REPUBLIQUE FRANCAISE

**D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 0 4 o c t o b r e 2 0 1 8
C o m m u n e d e
P A U L H A N N ° 2 0 1 8 / 1 0 / 1 0**

Date de la convocation	25/09/2018
	<u>Votes : 21</u>
Présents : 16	Pour : 20
Absents : 6	Contre : 1
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Aménagement d'une voie verte tranche 3 - Demande de subvention au titre du contrat de ruralité

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-10-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de la tranche 3 d'aménagement de la voie verte. Il précise que les tranches 1 et 2 ont déjà été réalisées.

Il indique que le coût des travaux de la tranche 3 est estimé à 250 617.26 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières au titre du contrat de ruralité.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation
Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études SERI, maître d'œuvre dédié au projet de la voie verte, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	240 285.00€
- Coût estimé des honoraires H.T. :	10 332.26€
Total H.T	250 617.26€
T.V.A 20%	50 123.45€
TOTAL TTC	300 740.71€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 1 voix Contre,

- Adopte le programme de travaux de la tranche 3 d'aménagement de la voie verte et son plan de financement pour un montant de travaux de 240 285.00€ HT. et 10 332.26€ HT d'honoraires.
- Sollicite au titre du contrat de ruralité l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-10-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018